



Yacht Club de Monaco

Coupe Lorenzi

24 et 25 avril 2010

Monaco

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.** les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2009/2012*
- 1.2.** les règlements fédéraux
- 1.3.** la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1.1.** La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, et homologué au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2.** La régata est ouverte aux bateaux du système à handicap HN France d'une longueur minimum de 6 mètres.
- 3.3.** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Yacht Club de Monaco au plus tard le 01 avril 2010.
- 3.4.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits seront de 50 Euros par bateaux et offert aux membres du Yacht Club de Monaco.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :
Samedi 24 avril 2010 de 9h30 à 12h30

5.2. Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>
24/04/10	14h
25/04/10	11h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 24 avril 2010 et affichées au panneau officiel au Yacht Club de Monaco.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront des parcours côtiers et/ou entre bouées. Les différents parcours seront numérotés et indiqués dans les instructions de course.

8. SYSTEME DE PENALITE

8.1. la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

9.2. le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

10. PLACE AU PORT

Les bateaux désirant une place au port durant la régata sont priés d'en faire la demande à l'organisateur sous toutes réserves.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

12. PRIX

Les trois premiers bateaux en temps compensé recevront un trophée.

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Yacht Club de Monaco
accueil@ycm.org
+37793106300